



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –

E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil le 5 décembre 2018

à

*Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des Territoires
et des Relations avec les Collectivités Territoriales*

*Monsieur Sébastien LECORNU
Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion
des Territoires et des Relations avec les Collectivités
Territoriales, chargé des collectivités territoriales*

*Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion
des Territoires et des Relations avec les Collectivités
Territoriales, chargé de la ville et du Logement*

*Madame la Ministre,
Messieurs les Ministres,*

Depuis vos prises de fonctions dans vos nouveaux portefeuilles ministériels, vous ne nous avez pas rencontré. Or nous sollicitons une audience de travail de manière urgente sur des dossiers concernant directement l'avenir des personnels du MCT et des établissements publics sous tutelle. Nos demandes concernent le projet d'ANCT, les réorganisations des missions et compétences des politiques Logement-Hébergement au titre d'AP 2022 (DGALN-DHUP, DREAL, DDI...), les missions, moyens et l'avenir du CEREMA, ANAH, ANRU et de l'ANCOLS.

1°) Concernant la création de l'ANCT, vous n'avez pas pu assister au CTM du 7 novembre dernier que vous co-présidez normalement. Il y a consacré un temps d'échange à la veille de l'adoption de la loi par le Sénat le 8 novembre. De même, ni le préfet Morvan, ni un membre de votre cabinet, n'ont assisté à ce CTM. La secrétaire générale du MCT-MTES s'est engagée devant le CTM à des concertations préalables avec les organisations syndicales sur ce sujet qui seraient suivies d'une consultation formelle du CTM sur le texte avant son adoption par l'Assemblée Nationale. Nous vous rappelons que la seule réunion avec notre fédération sur ce sujet a eu lieu le 11 juillet avec le préfet Morvan, sans que son rapport ne nous ait été transmis. Nos demandes sont sensibles, elles concernent les points suivants.

.../...

Clarifications sur les missions de l'établissement, statut et siège de l'Etablissement, statut des personnels et régimes indemnitaires (CGET intégré à l'ANCT, avec l'EPARECA, France Numérique), effectifs prévus, moyens de financement, clarification des BOP ministériels en cause et montant de la subvention pour charges de service public dédiée à l'Agence, participation des DDT au processus de montage et de sélection des projets des collectivités locales sollicitant l'Agence, relations avec les autres EP sous notre tutelle (ADEME, CEREMA, ANRU, ANAH, AFB...). Enfin les rapports entre le projet d'Agence, ses filiales éventuelles et le projet de Fondation « France Territoires », appellent aussi des clarifications.

Lors d'une audience générale accordée à notre fédération par François de Rugy le 22 novembre dernier, le ministre d'Etat nous a assuré concernant l'ANCT que le projet ne mettra pas en cause les attributions de l'ADEME ou du CEREMA, et que le gouvernement maîtrisera les délais de sa création en 2019, par la convocation de la commission mixte paritaire, éventuellement nécessaire selon la lecture unique à venir de l'Assemblée après celle du Sénat. Enfin, les personnels du CGET, qui ont connu quatre commissaires en quelques années et rattachés au MCT récemment doivent impérativement recevoir les garanties sociales liées à ce projet de transfert et à la poursuite de leurs missions, notamment celles de la politique de la ville.

2°) S'agissant des missions exercées par les services de l'Etat en matière de Logement et d'Hébergement, au niveau de l'AC, des DREAL et DDI (DDT, DDCS, DPP), les propositions de réorganisation des préfets, d'une part, et celles du comité AP 2022, d'autre part appellent une concertation urgente pour préciser la position ministérielle et gouvernementale. Le Premier ministre a bien listé dans sa circulaire du 24 juillet dernier comme « prioritaires, voire à renforcer » les missions des services de l'Etat pour traduire en actes le droit au logement pour tous. Mais dans le contexte de mise en application future de la loi Elan, nous relevons de grandes inquiétudes des personnels sur de nouveaux transferts aux collectivités locales en ce domaine, la poursuite des réductions d'effectifs et de crédits de la mission Logement au PLF 2019, après les réductions du budget 2018.

3°) Dans le cadre des priorités des cinq politiques nationales d'Etat en matière de rénovation urbaine des quartiers politique de la ville, de résorption de l'habitat insalubre, de rénovation énergétique des logements et bâtiments dans le cadre du Plan Bâtiment durable, de contrôle des règles de construction, ainsi que de contrôle des organismes de logements sociaux et des professions de l'immobilier, les moyens en effectifs et en budgets pour 2019 des services de l'Etat et des établissements suivants (ANAH, ANRU, ANCOLS, CEREMA, ADEME...) appellent des précisions urgentes, comme l'organisation des compétences dans les territoires.

A titre d'exemple, la notion de nouveau « service public de performance énergétique de l'habitat » annoncé dans le plan climat, n'a toujours pas fait l'objet de concertation avec les représentants des personnels. On peut aussi mentionner les interrogations sur l'évolution des fonctions des architectes conseils de l'Etat auprès des préfets de département et des DDT, que nous avons découvertes, ou encore les simplifications ou « départementalisations » prévues en matière de sites et de paysages.

Outre une première prise de contacts avec notre organisation, ces dossiers militent pour que vous nous accordiez une rencontre dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de croire, Madame et Messieurs les ministres, à l'expression de notre haute considération.

La Secrétaire Générale

de la F.N.E.E.



Isabelle ROBERT

Le Secrétaire Général

de la F.N.E.E.



Olivier MOUGEOT